

Pour diffusion immédiate
CNW : code 01
GQM : 00660

Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

IL FAUT AGIR ENSEMBLE POUR QUE ÇA CESSE!

Québec, le 5 décembre 2014 – À la veille de ce 6 décembre, la présidente du Conseil du statut de la femme, M^{me} Julie Miville-Dechêne, tient d'abord à honorer la mémoire des victimes de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal, 25 ans après les événements tragiques que nous connaissons, mais également à réitérer la nécessité de réfléchir à d'autres stratégies pour réduire la violence faite aux femmes, et en particulier en matière d'agression sexuelle.

La vague de dénonciations d'agressions sexuelles a révélé à la face de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ce que nous savions déjà, mais qui était plus ou moins reconnu : les filles et les femmes sont encore victimes d'agression sexuelle, les garçons aussi. « Devant l'ampleur de ce fléau social, il apparaît incontournable de reconnaître que la violence faite aux femmes, que ce soit en matière d'agression sexuelle ou de crimes commis en contexte conjugal, n'est pas qu'une affaire de femmes, mais bel et bien un enjeu de société », rappelle M^{me} Miville-Dechêne. « Nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce par le gouvernement de la tenue d'un forum itinérant, et non partisan, sur les agressions sexuelles à l'hiver 2015, et c'est avec intérêt que nous souhaitons y participer ».

Préoccupé par ces manifestations qui ralentissent la progression de l'égalité de fait, le Conseil a toujours placé ces questions au cœur de ses travaux. Rappelons qu'il a publié en 2012 un avis fouillé sur la prostitution, et en 2013, une étude assortie de recommandations à l'intention du gouvernement du Québec pour prévenir et contrer le phénomène des violences liées à l'honneur. L'organisme joint donc, une fois de plus, sa voix aux initiatives des organisations québécoises afin de dénoncer la violence contre les femmes et les formes multiples par lesquelles elle se manifeste.

« Il est essentiel de reconnaître que toute manifestation de violence porte atteinte au droit des femmes à la dignité, à la sécurité et l'intégrité », conclut M^{me} Miville-Dechêne.

Le Conseil du statut de la femme a pour mission de conseiller le gouvernement du Québec et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

- 30 -

Pour information : Marie-Andrée Lefebvre
Attachée de presse
Conseil du statut de la femme
marie-andree.lefebvre@csf.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 643-4326, poste 245
Cell. : 418 446-2203